



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FINANCES PUBLIQUES

MIEUX PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS L'HÉRAULT



mise à jour: 1er février 2025

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE RECRUTEMENT

Des dispositifs portés par France Travail :

Accompagnement individualisé pour les entreprises dans leurs recrutements

En partant de l'aide à la définition du besoin de compétences à la recherche de candidats, y compris via des méthodes de recrutements différentes (exemple : la méthode de recrutement par simulation), France Travail propose un accompagnement individualisé.



Aides et mesures à l'embauche

Le service « Mes aides à l'embauche » permet à l'entreprise de déterminer instantanément si son recrutement peut bénéficier d'une aide à l'embauche, en fonction du candidat visé (pour les entreprises à jour de leurs contributions sociales) permettant d'alléger le coût des recrutements (emplois francs, contrats initiative emploi, aides contrat de professionnalisation...).

Aides à la formation

La préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) permet la mise en place d'une formation de préparation à la prise de poste, adaptée au besoin précis de l'entreprise.

Immersion

Pour faire découvrir les métiers, l'environnement de travail ou encore confirmer un projet de recrutement.

Plus d'informations sur : <https://entreprise.francetravail.fr/accueil/>

Pour contacter un conseiller France Travail : 3995

LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS

La mission de prévention du président du tribunal de commerce

Tout dirigeant d'entreprise confronté à des difficultés de nature à compromettre la continuité de son exploitation peut solliciter un entretien auprès du président ou des juges chargés de la prévention.

La cellule de prévention est composée de juges issus du monde de l'entreprise connaissant les différents moyens et notamment les procédures amiables si l'anticipation est suffisante. Ces entretiens sont confidentiels et gratuits.

Plus d'informations sur : infogreffe.fr/informations-et-dossiersentreprises/prevention.html

Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance psychologique (APESA)

La mauvaise santé financière d'une entreprise peut impacter la santé psychologique de nombreux entrepreneurs, petits ou grands, qui investissent non seulement des capitaux mais leur vie dans leur entreprise.

Par le biais d'une plateforme nationale et d'un réseau local, APESA vous apporte son aide.

Plus d'informations sur : <https://www.apesa-france.com/>

Contact : 08.08.65.50.50



AMAROK

L'Observatoire Amarok est une association s'intéressant à la santé physique et mentale des travailleurs non salariés (TNS): dirigeants de PME, commerçants, indépendants, professions libérales et artisans.

Plus d'informations sur : www.observatoire-amarok.net

Le dispositif REAGIR

Il permet de trouver des solutions concrètes à chaque situation de mal-être agricole, qu'elle soit sociale, économique ou juridique. REAGIR a été initié par la MSA, la Chambre d'Agriculture et l'ADASEA dans l'Hérault et a été ouvert à l'ensemble des institutions partenaires (DDT, DGFIP, Conseil Départemental, CER France, COMIDER, service juridique FDSEA...).

Le dispositif permet :

- la coordination des institutions pour construire un plan d'action personnalisé ;
- la réalisation d'un audit par un professionnel agricole.

Un numéro vert (0800 100 362) et une adresse dédiée
(reagir34@languedoc.msa.fr)



Associations du "Portail du Rebond"

Les membres du Groupement d'Intérêt Associatif «le portail du rebond des entrepreneurs» se sont engagés à mener des actions communes :

- offrir un accès internet commun accessible à tout entrepreneur en difficultés ;
- proposer aux pouvoirs publics des mesures élaborées afin de lever les obstacles au rebond des entrepreneurs.

Plus d'informations sur : <https://portaildurebond.eu/>
Contact : 08.05.69.18.80



Le correspondant TPE-PME de la Banque de France

Pour accompagner les entrepreneurs durant toutes les étapes de vie de leur entreprise (création, recherche ou difficulté de financement, retournement, besoin d'outils d'aide à la gestion), il guide et oriente les entreprises gratuitement.

Plus d'informations au : 34 14 (prix d'un appel local)

Contact : Mme PEREZ PORCHER tpme34@banque-france.fr



La médiation des entreprises

Quelle que soit la taille de l'entreprise ou son secteur d'activité, face à un différend avec un client ou fournisseur privé ou public, le médiateur est un facilitateur neutre, impartial et indépendant, qui aide les parties à trouver ensemble une solution amiable de résolution du conflit.



Plus d'informations sur : www.mediateur-des-entreprises.fr

Contact : www.mieist.finances.gouv.fr/

Conseil aux entreprises sur la stratégie d'import-export

La cellule conseil aux entreprises (CCE) est chargée d'informer et de conseiller les entreprises sur les procédures et les régimes douaniers adaptés à leur stratégie d'import-export afin de répondre à leurs besoins de rapidité, de fluidité et de sécurité de leurs opérations de commerce extérieur ainsi que de réduction des coûts liés au dédouanement.

L'objectif est de permettre aux entreprises d'accroître leur compétitivité à l'international par une meilleure compréhension des enjeux douaniers et une plus grande maîtrise des processus logistiques et de dédouanement qui ont une influence sur les délais de livraison ou de réception des marchandises. La cellule conseil aux entreprises accompagne aussi les acteurs des filières viti-vinicoles et contributions indirectes dans l'adoption de leur statut, la circulation des marchandises ainsi que leurs flux internationaux.

Contact CCE - Pôle action économique de la direction régionale des douanes de Montpellier

Périmètre import / export

Sérevine BOUET : 09 70 27 69 44

Périmètre Vitivinicole Contributions indirectes

Valentin PINTO : 09 70 27 72 55



Autodiagnostic

- Estimer le degré des difficultés que rencontre votre entreprise

Plus d'informations sur : <https://prevention.infogreffe.fr>

- Le diagnostic Comment va ma boîte : [https://commentvamaboite.herault.cci.fr/CommentVa-MaBoite/PAGE_AccueilNew/wAMAAOnxg8MGAKzR-8Fa_omlgc\\$\\$](https://commentvamaboite.herault.cci.fr/CommentVa-MaBoite/PAGE_AccueilNew/wAMAAOnxg8MGAKzR-8Fa_omlgc$$)

L'ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE DIFFICULTÉS

Un conseiller départemental aux entreprises en difficulté

Point de contact privilégié des entreprises fragilisées, il est chargé de les orienter vers l'interlocuteur le plus adapté pour répondre à leurs difficultés dans le respect des compétences et des périmètres d'intervention de chacun.

Contact : Laurence GARCIA
codefi.ccsf34@dgfip.finances.gouv.fr
Tel: 06 10 03 97 65



Le service des impôts des entreprises (SIE)

Un interlocuteur de premier niveau est à votre disposition en cas de difficulté déclarative ou de paiement des impôts et taxes.

Plus d'informations sur : www.impots.gouv.fr



Vous dirigez une PME et vous rencontrez des questions fiscales présentant des enjeux significatifs ou des risques élevés ?

Le service d'accompagnement fiscal des PME (AFPME) de la direction départementale des finances publiques de l'Hérault y répond en toute confidentialité.

Contact :
- Gaëlle LECHEVESTRIER
Correspondante AFPME Tel : 06 12 58 71 20
ddfip34.accompagnement-fiscal-pme@dgfip.finances.gouv.fr



La Commission des Chefs de Services Financiers - CCSF

En cas de difficultés, la CCSF peut accorder des délais de règlement des dettes fiscales et sociales. Saisine de la CCSF confidentielle et gratuite.

Plus d'informations sur : www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/ccsf-et-codeficiri

Contact : codefi.ccsf34@dgfip.finances.gouv.fr

L'activité partielle

Les demandes d'activité partielle peuvent être formulées par les employeurs en cas de baisse d'activité (pour l'un des motifs suivants : conjoncture économique ; difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie ; sinistre ou intempéries de caractère exceptionnel ; transformation, restructuration ou modernisation de l'entreprise ou toute autre circonstance de caractère exceptionnel.

Plus d'information sur : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

Urssaf

L'urssaf accompagne des entreprises en difficulté, échéanciers et mesures de soutien au paiement des cotisations.

Plus d'informations sur : www.urssaf.fr



Droit à l'erreur

L'urssaf reconnaît le droit à l'erreur des personnes ou entreprises de bonne foi en offrant l'opportunité de régulariser leur situation sans être sanctionnées.

Médiation

En cas de difficultés à l'occasion de démarches auprès de l'Urssaf, il est possible de faire appel au médiateur. Il est indépendant, neutre, impartial et son activité est régie par une charte d'éthique et soumise au principe de confidentialité. La saisine du médiateur peut se faire directement depuis l'espace en ligne ou par formulaire disponible sur le site Urssaf.fr.

Plus d'informations sur : <https://www.urssaf.fr/accueil/services/saisir-mediateur.html>

Délais de paiement

En cas de difficultés de trésorerie risquant de compromettre le paiement des cotisations à l'échéance, l'Urssaf peut octroyer des délais de paiement. La demande motivée peut être formulée par courriel ou, à défaut par téléphone ou par courrier.

Action Sanitaire et Sociale Travailleurs Indépendants

Le dispositif d'action sociale permet de débloquer des aides financières directes visant à soutenir les travailleurs indépendants qui rencontrent des difficultés liées à leur santé, à la conjoncture économique ou à un sinistre. Il faut déposer la demande auprès de l'Urssaf après avoir téléchargé le formulaire en ligne sur secu-independants.fr.

Plus d'informations sur : <https://www.urssaf.fr/accueil/services/services-independants/actopnaction-sociale-cpsti>

Estimation de revenus des Travailleurs Indépendants

La modulation de cotisations permet aux travailleurs Indépendants d'estimer leurs revenus à la hausse ou la baisse en cours d'année afin de réévaluer leur appel de cotisation provisionnelle. Pour bénéficier de ce recalcul il faut effectuer une estimation du revenu depuis l'espace en ligne, rubrique services en un clic > Moduler mes revenus

Plus d'informations sur : <https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/revenus-independant.html>

Help ! l'accompagnement des Travailleurs Indépendants en difficulté

Pour les travailleurs indépendants et chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés majeures, les organismes de Sécurité sociale - Urssaf, Caf, Cnam, Carsat - proposent un accompagnement individualisé, coordonné et accéléré pour apporter des réponses concrètes. La demande est effectuée en accédant au questionnaire Help du département concerné, disponible sur la page Urssaf régionale.

Plus d'informations sur : <https://www.urssaf.fr/accueil/services/services-independants/help-demander-aide-coordonnee.html>



La médiation du crédit

En cas de difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bail, affacturage, assureurs-crédit...).

Plus d'informations : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Contact : mediateur.credit.34@banque-france.fr

Dispositif Garantie Sociale du Chef d'entreprise (GSC)

L'association GSC est la réponse au besoin de protection chômage des chefs d'entreprise et indépendants imaginée par les organisations patronales. Elle permet aux entrepreneurs et aux dirigeants de percevoir un revenu en cas de perte de leur emploi.

Plus d'informations sur : www.gsc.asso.fr



Le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises - CRP

Au service des entreprises de plus de 50 salariés rencontrant des difficultés conjoncturelles de financement ou qui s'engagent dans un processus de restructuration, il accompagne les entreprises dans la construction de solutions permettant d'assurer leur pérennité.

Contact : www.entreprises.gouv.fr/crp

Appui de l'employeur en cas de licenciement économique :

Les équipes de France Travail sont en appui des entreprises pour la mise en place de ce dispositif et le présenter le cas échéant aux salariés concernés.



Contact :

Pour les entreprises des bassins de Montpellier, Lunel et Sète : csp.34043@francetravail.fr

Pour les entreprises des bassins de Béziers, Agde, Clermont l'Hérault et Pézenas : csp.34085@francetravail.fr

Les dispositifs de la MSA

La MSA a mis en place des dispositifs d'accompagnement des agriculteurs en difficultés qui s'articulent autour de :

- la mise à disposition de travailleurs sociaux formés aux besoins spécifiques des exploitants (10 travailleurs sociaux dans l'Hérault) ;
- la formation de sentinelles qui ont pour mission de détecter et signaler les situations de mal-être agricole ;
- de l'octroi de plans de paiements ;
- de prises en charge de cotisations sociales sur les cotisations personnelles ;
- de remises de majorations de retards ;
- des informations permettant d'accompagner les agriculteurs sur le paiement de leurs cotisations.

Un dispositif spécifique est mis en place en cas de crises agricoles :

Informations disponibles sur le site de la MSA : languedoc.msa.fr

Le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Occitanie

Face aux aléas économiques, les entreprises peuvent compter sur le soutien des experts-comptables. Grâce à leur expertise financière et à leur connaissance approfondie des rouages de l'entreprise, les experts-comptables proposent des conseils personnalisés et adaptés à chaque situation, notamment pour accompagner ces entreprises dans les moments difficiles et prévenir l'apparition de difficultés. Ils participent ainsi aux rencontres des chefs d'entreprises au sein des Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP).



Plus d'informations sur : www.oec-occitanie.org

CONTACTS UTILES

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault

Plus d'informations sur : cma-herault.fr
Contact : Montpellier : 04 67 72 72 00
Béziers : 04 67 62 81 40
Clermont-l'Hérault : 04 67 88 90 80
Lunel : 04 67 83 49 49

Chambre d'Agriculture de l'Hérault

Plus d'informations sur : www.herault.chambagri.fr
Contact : contact@herault.chambagri.fr
04 67 20 88 00



Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault

La CCI déploie toute une série de mesures et de partenariats pour accompagner le dirigeant en fonction de sa situation. C'est une véritable porte d'entrée permettant aux chefs d'entreprise en difficultés de bénéficier d'une expertise globale et personnalisée.

Plus d'informations sur : CCI de l'Hérault
Contact : info@herault.cci.fr ou
04 99 515 200



Un outil spécifique : le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises - CIP

Le CIP est une plateforme d'accueil et d'écoute délivrant conseils et expertises aux dirigeants afin de les orienter vers les outils de la prévention les plus adaptés. Le CIP propose sur les sites de la CCI HERAULT à Maugeio et à Béziers des entretiens confidentiels et gratuits " les entreprises du Jeudi " avec un trio d'experts (expert comptable, ancien juge de tribunal de commerce et avocat).

Contact :
Tél : 04 99 51 53 80
Mail : cip@herault.cci.fr
Plus d'informations sur : www.cipherault.fr



Site internet : "Service public Conseillers-Entreprises"

www.conseillers-entreprises.service-public.fr

Porté par le Ministère de l'Economie et le Ministère du Travail, le service Conseillers-Entreprises rassemble de nombreux partenaires publics et parapublics chargés d'accompagner les TPE et PME. Il est possible de faire une demande en ligne et le site identifiera, parmi l'ensemble des partenaires publics et parapublics, le conseiller compétent pour votre demande qui vous proposera un conseil personnalisé, un renseignement ou un accompagnement technique.

Crédit illustration : freepik

